

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2024.09.23\_04**

**Le 23 septembre deux mil vingt-quatre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Pascal DUMONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

**Étaient excusés** : Rémi FERRONT a donné pouvoir à Pascal DUMONT, Bernard FUMEY a donné pouvoir à Jean-Pierre MARGUERIE

**Étaient absents** : Stéphanie MARTIN, André CARRABIN

**Secrétaire de Séance** : David TORDJMANN

Nombre de Conseillers en exercice : 16  
Présents : 12  
Excusés : 2  
Absent : 2  
Pouvoirs : 2  
Votants : 14  
Rapporteur : François RIEU

Date de convocation : le 17/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240923-2024-09-23-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024  
Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**DÉLIBÉRATION 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET A L'EMPLOI QUALIFIE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre le développement de la lecture publique, il est nécessaire de renouveler le fonds documentaire vieillissant qui est très abîmé par les usages et manipulations.

Ces nouvelles acquisitions vont permettre une offre diversifiée ajoutant une nouvelle attraction auprès du public jeunesse.

Le montant du renouvellement de la collection jeunesse est de 1917.64 € subventionné à 70 % par le Conseil Savoie Mont Blanc.

**Ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :**

Abstentions	0
Contre	0
Pour	14

→ **SOLLICITE** auprès du Conseil Savoie Mont Blanc la subvention la plus élevée possible pour le renouvellement de la collection jeunesse pour un montant de 1 917.64 €

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

A GRIGNON, le 23 septembre 2024

Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture le ( Voir cachet) :  
Et de la publication, le

